



Earl et entreprise agricole

Par **KAPYLY**, le **27/03/2008** à **19:18**

Voilà je me suis installer agricultrice en individuelle en avril 2006 et j'ai fait un société en mi 2007 en EARL (ou normalement en mi juin je serai une jeune agricultrice JA, (subvention de l'etat) associé avec quelqu'un qui est mon concubbin depuis 15 ans et en fait depuis ces 15 ans je me suis toujours occuper de gerer son exploitation agricole et son entreprise agricole niveau administratif et comptable.rnrnJe voudrais savoir si je peux avoir une reconnaissance envers ces années de travail que je lui est fourni.rnrnje voudrais savoir quel est vraiment mon statut envers cette societe par rapport a mon associé si un jour cela ne va plus entre nous, quelle garantie puis je prendre avant que cela finisse mal niveau statut professionnel, argent, retraite et [s]tous ce que je peut beneficier ou perdrern[s]rnrnEt si je veux tout arreter maintenant quelles sont mes possibilités niveau de l'EARL et de son entreprise agricole car la pour l'instant je ne me tire aucun salaire sur l'Earl